

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA DISTRIBUTION DE
PIEGES PONDOIRS

Seuls les dossiers complets seront acceptés et traités.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LA DISTRIBUTION D'UN PIEGE PONDOIR

La Ville de Décines-Charpieu est engagée dans la lutte contre la prolifération du moustique et notamment du moustique-tigre.

Dans ce cadre, la Ville a souhaité une distribution gracieuse d'environ 500 pièges pondoires (ciblant les femelles) à destination des résidents des zones pavillonnaires.

Cette demande ne vaut pas accord, la Ville se réserve le droit de refus

Le piège remis devra impérativement être entretenu. Cette action étant une mesure compensatoire aux bons gestes quotidiens pour éviter l'eau stagnante, le bénéficiaire du piège s'engage à les adopter.

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Code Postal : 69150 DECINES-CHARPIEU

Tél :

.....

Courriel :

Pièces à fournir

- Le présent formulaire dûment complété ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- La charte d'engagement dûment signée ;

CHARTRE D'ENGAGEMENT

La Ville de Décines-Charpieu est engagée dans la lutte contre la prolifération du moustique et notamment du moustique-tigre.

Dans ce cadre, la Ville a souhaité une distribution gracieuse de pièges pondoirs.

En tant que bénéficiaire d'un piège pondoir, je m'engage aux côtés de la Ville dans la lutte contre la prolifération du moustique en éliminant les lieux de ponte autour de mon habitation en adoptant au quotidien les gestes suivants :

- Vider une fois par semaine les réceptacles ;
- Couvrir de façon hermétique toutes les réserves d'eau ;
- Ranger à l'abri de la pluie les objets pouvant servir de récipient ;
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ;
- Curer (gouttières, chenaux ...) pour assurer un bon écoulement des eaux ;
- Jeter les déchets de chantier ;
- Entretenir son jardin ;

Je m'engage à relayer l'information auprès de mes connaissances.

A.....

Le

Nom

Prénom

Signature

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR :

- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois

Par exemple : une copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou une quittance de loyer, ou une facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du piège.

La date de la quittance de loyer ou de la facture du fournisseur d'énergie doit être de la même année que la date de la facture d'achat du piège.